



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 103031

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur les délais d'admission de l'ordre de plusieurs mois qui entraînent une désaffection non négligeable de jeunes qui apparaissent pourtant intéressés par le dispositif « Défense deuxième chance ». Il lui demande de bien vouloir lui faire part des mesures qu'elle entend prendre afin de réduire autant que possible ces délais.

Texte de la réponse

Les délais s'écoulant entre la sélection des jeunes filles et garçons en difficulté scolaire et sociale détectés lors de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) et leur date d'entrée effective dans un centre de l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDe) atteignaient parfois plusieurs mois. Cela était principalement lié à la montée en puissance du dispositif. Les six centres ouverts début septembre 2006 ne permettaient pas d'accueillir le flux de candidats issus des JAPD et la couverture du territoire par les centres Défense deuxième Chance était encore insuffisante. Néanmoins, des dispositions particulières avaient été mises au point par l'EPIDE avec les missions locales afin que celles-ci puissent assurer la prise en charge des jeunes volontaires et leur accompagnement avant leur entrée dans un centre Défense deuxième chance. La situation devrait évoluer sensiblement puisque, en octobre 2006, dix centres ont déjà été ouverts et dix autres le seront dans les deux prochains mois. La capacité d'accueil offerte devrait ainsi permettre de mieux prendre en compte les candidatures exprimées et de réduire significativement les délais d'admission dans les centres. Par ailleurs, le territoire sera désormais plus largement couvert. Les jeunes volontaires pourront ainsi postuler pour intégrer des centres Défense deuxième chance proches de leurs lieux habituels de résidence.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103031

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9261

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11845